

Depuis le 1^{er} février 2022, le délai pour saisir la Cour est de 4 mois.

Saisir la Cour

Comment introduire valablement une requête

Si vous décidez de saisir la Cour, veillez à ce que votre requête respecte les instructions énoncées à l'article 47 du règlement de la Cour, qui indique les renseignements et les documents à fournir.

Si un seul des renseignements et documents demandés à l'article 47 §§ 1 et 2 manque au dossier, vos griefs ne seront pas examinés par la Cour. Il est donc impératif que tous les champs du formulaire de requête soient remplis.

Article 47

Introduction de l'instance

Une requête valablement introduite sera examinée par la Cour, mais cela ne signifie pas nécessairement qu'elle sera déclarée recevable.

Protection des données

Comment saisir la CEDH



Téléchargez le formulaire de requête, remplissez-le, imprimez-le et envoyez-le à la Cour par voie postale, avec les documents pertinents. Aucun autre formulaire ne doit être utilisé.

Formulaires

Le Protocole n°15 à la Convention ramène à 4 mois, et non plus 6, le délai dans lequel la Cour doit être saisie après la décision interne définitive rendue dans le cadre de l'épuisement des voies de recours au niveau national. Ce nouveau délai de saisine de 4 mois entre en vigueur le 1^{er} février 2022. Il ne s'applique toutefois qu'aux requêtes dans lesquelles la décision interne définitive en question aura été rendue à partir du 1^{er} février 2022. Ce changement de délai a été adopté par les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

Contenu

- Saisir la Cour
 - Comment introduire valablement une requête
 - Comment saisir la CEDH
 - Procédure devant la CEDH
 - État procédural des requêtes
 - Documents et vidéos utiles
 - Mesures provisoires

Procédure devant la CEDH

Informations et documents à l'attention des personnes ayant une requête pendante devant la Cour.

Informations

État procédural des requêtes

Le moteur de recherche *SOP* (État de la procédure / State of proceedings), permet à toute personne de savoir à quel stade de la procédure se trouve une requête.

Rechercher une affaire

Documents et vidéos utiles

Textes officiels



Convention européenne des droits de l'homme
Règlement de la Cour
Instructions pratiques

Questions et réponses



Questions & Réponses s'adresse aux requérants potentiels.

Questions & Réponses
Autres langues

Ma requête à la CEDH



Cette brochure, présentant le cheminement d'une requête au travers des différentes étapes de son examen par la Cour, tend à répondre aux principales questions que les requérants pourraient se poser, notamment, une fois leur requête envoyée à la Cour.

Ma requête à la CEDH - Comment l'introduire et quel en sera son cheminement
Autres langues

Guide pratique sur la recevabilité

Le guide pratique sur les critères de recevabilité est destiné essentiellement aux avocats qui souhaitent saisir la Cour. Il décrit les conditions de recevabilité auxquelles une requête doit

Check-list sur la recevabilité

La liste de points à vérifier permet aux requérants potentiels de vérifier s'ils remplissent, a priori, les principales conditions

Traitement des affaires

Ce diagramme montre le cheminement d'une affaire devant la Cour selon la formation judiciaire.



satisfaire.
 Guide pratique sur la recevabilité
 Autres langues

de recevabilité à respecter pour pouvoir saisir la Cour. Cette liste est purement indicative et n'a pas de valeur juridique.

Liste de points à vérifier concernant la recevabilité



Schéma simplifié du traitement d'une affaire devant la Cour
 Autres langues

Vidéo sur l'introduction d'une requête



Ce clip est un tutoriel expliquant de quelle manière le formulaire de requête doit être rempli afin d'être examiné par la Cour. Veuillez noter que bien que cette vidéo reflète correctement les points essentiels concernant l'introduction de la requête, certaines informations doivent être mises à jour conformément aux derniers documents de référence.

Clip "Comment introduire valablement une requête"

Comment remplir le formulaire de requête

Autres langues

Vidéo sur les conditions de recevabilité



Ce clip présente les principales conditions de recevabilité requises pour saisir la Cour.

Clip sur

les conditions de recevabilité

Autres langues

COURTalk - disCOURs



Cette vidéo de 15 minutes présente à des juges, avocats et professionnels du droit, ainsi qu'aux représentants de la société civile, les critères de recevabilité que chaque requête doit remplir pour être examinée par la Cour.

Vidéo

Autres langues

Film sur la Cour



Destiné à un large public, ce film explique le

fonctionnement de la Cour, rappelle les enjeux auxquels elle doit faire face et démontre l'étendue de son domaine d'activité à travers des exemples d'affaires. Film

Mesures provisoires

Que sont les mesures provisoires ?

Lorsqu'elle est saisie d'une requête, la Cour peut demander à un État de prendre certaines mesures en attendant qu'elle puisse se prononcer sur l'affaire. La plupart du temps, elle demande à un État de s'abstenir de faire quelque chose, et en général il s'agit de ne pas renvoyer une personne dans son pays d'origine où elle dit être exposée à la mort ou à des tortures.

[Demandes de mesures provisoires \(instruction pratique\)](#)

[Présentation générale](#)

[Informations pratiques](#)

Les mesures provisoires ne sont accordées par la Cour que dans des conditions bien définies, lorsque des violations graves de la Convention risquent de se produire. Une grande partie des demandes de mesures provisoires ne sont pas appropriées et sont donc rejetées.

Liens utiles

[Informations dans d'autres langues](#)

[Ne pas confondre](#)

[Signatures et ratifications](#)

[Réserves et Déclarations](#)

[Fiche thématique sur les mesures provisoires](#)

[La Cour européenne des droits de l'homme - Questions/Réponses destinées aux avocats \(CCBE\)](#)

[Mesures provisoires - Statistiques \(uniquement en anglais\)](#)

[Mesures provisoires par Etat défendeur et destination \(uniquement en anglais\)](#)